



arnaque assurance mobile

Par **marie1956**, le 17/12/2020 à 12:39

Bonjour,

voilà j'aimerais avoir des renseignements car voilà j'ai souscrit une assurance mobile de chez orange que je paie 12 e/ mois , mon mobile est tombé sans faire exprés , je déclare le sinistre et là j'ai reçu une réponse en disant pas pris en charge car c'est moi-même qui l'ai fait tomber , alors que l'assurance est pour casse, oxydation et vol , il aurait fallu que c'était un tiers

donc j'aimerais savoir ce que je peux faire

merci d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le 17/12/2020 à 13:31

Bonjour,

il peut s'agir d'une clause abusive de votre contrat d'assurance.

Si il s'avère que la clause est abusive alors il faut saisir la justice pour pouvoir engager de force la prise en charge du sinistre par votre assureur.

Je vous conseille l'association de défense des consommateurs UFC QUE CHOISIR, 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS. Vous versez une petite somme d'adhésion et ensuite ils vous prennent en charge.

Dans la Drôme à Valence, l'association UFC compte d'anciens avocats et magistrats.

Votre assureur a peut-être un médiateur qu'il faudrait aussi joindre par le biais de UFC ou directement par vous tout seul.